

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 28 février 2008 à 20 h 30

Un élu demande que soit ajouté le point suivant : motion à maintenir les Instances du Tribunal de Remiremont. Monsieur le Maire accède à sa demande .

Ce sujet est abordé immédiatement et après discussion il a été pris à **l'unanimité** la conclusion ci-après :

Le Conseil Municipal de Dommartin a le regret de constater que les services de l'Etat ont de plus en plus tendance à s'éloigner des citoyens. Il déplore, dans ce droit fil, le projet de transfert du Tribunal d'Instance et du Conseil de Prud'Hommes sur Epinal. Ceci aura, pour effet de rendre moins accessible aux citoyens démunis l'accès à la justice à laquelle ils ont droit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la demande de maintien à REMIREMONT, des deux juridictions concernées, à savoir : le Tribunal d'Instance et le Conseil de Prud'Hommes de Remiremont.

AFFAIRES COMMUNALES

Finances et Affaires Economiques

- **Exercice 2007** -

Le Conseil Municipal par une succession de votes unanimes approuve :

- **Les Comptes Administratifs**

- **L'affectation des résultats**

- **L'approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal**

- **Les tarifs et indemnités**

- **Les participations syndicales et subventions**

- **Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Gestion et entretien du patrimoine

Programme de travaux en forêt communale

Compte rendu de la Commission Communale des forêts du 20 février 2008

Le Conseil Municipal vote successivement à l'unanimité :

- Le programme d'actions proposé par l'ONF

- L'état d'assiette des coupes 2008

- Le classement en régime forestier des parcelles « source de Clairegoutte »

- le renouvellement d'adhésion à la certification PEFC :
Système de certification des forêts

Etudes d'Inondabilité

Point de situation : Monsieur le Maire informe le Conseil que les études sont Terminées. Restera à retirer les conséquences sur le PLU (Modification et nouveau PLU).

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Syndicats intercommunaux

Redevance versées au Syndicat intercommunal d'épuration du hauts des Rangs

La redevance due par les communes pour l'année 2007 était fixée à 1,05 € /m³ pour 2008 elle est fixée à 1,31 € /m³.

Syndicat Mixte départemental d'Electricité des Vosges

- Taxe sur l'électricité

Le SMDEV a instauré cette taxe, au taux de 6% , sur l'ensemble des communes de moins de 2 000 Habitants

AFFAIRES DIVERSES

Subventions du Conseil Général

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 34 100 € calculée au taux de 31 % sur une dépense subventionnable de 110 000 € H T pour le captage de la nouvelle source de « Clairegoutte »

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 1 500 € calculée au taux de 50 % sur une dépense subventionnable de 3 000 € H T pour les travaux d'installation d'un système de surveillance à l'Eglise pour la protection des objets classés et inscrits.

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 1 467 € calculée au taux de 19% sur une dépense subventionnable de 7 722 € H T pour les travaux d'installation d'un système de surveillance électronique à la maison des Associations .

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 3 820 € calculée au taux de 31 % sur une dépense subventionnable de 12 321 HT pour le bouclage du réseau d'alimentation en eau potable rue des Tilles, de la Plaine, Sous la Côte et de la Maix.

Bureau de Poste

Lecture par Monsieur Le Maire de la lettre de la Poste adressée à la Commune demandant l'implantation d'une boîte postale jaune devant le bureau de poste.

L'ensemble du Conseil répond négativement.

Il est en effet à redouter que cette installation diminue la fréquentation du bureau de poste et aboutisse à sa fermeture.

Actes de vandalisme à l'Eglise

Jugement du Tribunal : les personnes concernées sont civilement responsables

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier d'un enfant (ayant porté préjudice à la commune) par lequel il présente ses excuses pour ses actes de vandalisme.

Nouvelles mesures de vitesse faites par la DDE après changement des limites d'agglomération

Le changement des limites d'agglomération a entraîné une adaptation de la signalisation des vitesses. Ceci n'a pratiquement rien changé par rapport au comportement antérieur des automobilistes. Les relevés de la DDE sont consultables en Mairie.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 28 février 2008

Le Maire,
René POIRSON